

Conseil d'Administration du 09 Juin 2026

L'an 2026, le 09 juin à 16 h, le Conseil d'Administration de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie, s'est réuni au Complexe Cardabelle de Bozouls, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président de l'Agence Départementale.

22 membres étaient présents : M. Arnaud VIALA, Mme Annie CAZARD, Mme Virginie FIRMIN, Mme Michèle BUSSINGER, M. Christian TIEULIE, M. Serge JULIEN, M. Christophe LABORIE, Mme Christine PRESNE, Mme Francine LAFON, Mme Hélène RIVIERE, M. Jacques BARBEZANGE, M. Olivier LANTUEJOL, Mme Magali BESSAOU, M. Maurice QUATTROPANI, M. Jean-Marc CALVET, M. Yves BIOULAC, M. Gérard AGRECH, M. Yves REGOURD, M. Patrice PHILOREAU, Mme Monique ALIES, Mme Marie-Laure CAMBOULAS, M. Jacky LACAN.

6 membres étaient absents et excusés : M. André AT, Mme Gisèle RIGAL, Mme Valérie ABADIE-ROQUES, M. Jean-Pierre MASBOU, M. Jean-Pierre DRULHE, M. Jean-Luc CALMELLY.

Objet : Changement de siège social d'Aveyron Ingénierie

Vu l'article 1er des Statuts de l'Agence prévoyant que le siège peut être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président relatif au changement de siège social d'Aveyron Ingénierie.

Considérant :

- Que le siège social de l'Agence est actuellement établi : Impasse des Vieux Chênes, 12000 Rodez ;
- Que l'Agence déménagera courant septembre dans de nouveaux locaux et qu'il convient donc d'établir son nouveau siège social au 1er octobre 2026 à cette adresse : 10 avenue de l'Europe - 12000 RODEZ.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'autoriser le transfert du siège social d'Aveyron Ingénierie à l'adresse 10 avenue de l'Europe - 12000 RODEZ, à partir du 1^{er} octobre 2026.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère conforme et exécutoire de cet acte.

Sens des votes :
Adoptée à l'unanimité

Le Président de l'Agence Départementale

Aveyron Ingénierie
Arnaud VIALA



Déposée en Préfecture le :

Publiée le :

Accusé de Réception en Préfecture :

Reçu le :

Accusé de réception en préfecture

012-20004933-20260609-CA202608-DE

Reçu le 18/06/2026

Délais et voies de recours - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse, situé 69, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de 2 mois suivant la réponse à ce recours gracieux ; toutefois, le silence gardé pendant un délai de 2 mois sur ce recours gracieux vaut décision implicite de rejet.